

Décision

Générale

colonial

Décision n° 117-129-1907 rapportant l'article 2 de la décision n° 66, du 4 mai 1907, en ce qui concerne M. Bellot, et déléguant M. Rizzo, Commis des Travaux Publics, dans les fonctions de Procureur de la République en remplacement de M. Bellot, appelé à d'autres fonctions.

n° 117-129-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juillet 1907

Numéro JO
n° 129 du 01/08/1907

Date du numéro
1 août 1907

TEXTE INTÉGRAL

est rapportée dans son article 2 en ce qui concerne M. Bellot. M. Rizzo, Commis des Travaux Publics, est délégué dans les fonctions de Procureur de la République en remplacement de M. Bellot, appelé à d'autres fonctions.